Réf. Farde e-Assemblées : 2652087

N° OJ : **29**

Projet d'Arrêté - Conseil du 08/09/2025

Objet : Culture.- Théâtre de Poche asbl.- Subside extraordinaire 2024.- Avenant à la convention.

Le Conseil communal,

Vu la nouvelle loi communale et notamment son article 117;

Vu la loi du 14 novembre 1983, loi relative au contrôle de l'octroi et de l'emploi de certaines subventions;

Vu l'arrêté du Conseil communal du 17 décembre 2001, arrêté sur le contrôle de l'emploi de certaines subventions;

Application de la loi du 14 novembre 1983;

Vu la convention passée entre la Ville de Bruxelles et l'asbl Théâtre de Poche, approuvée par le Conseil communal en date du 04 novembre 2024 visant l'octroi d'un subside extraordinaire pour l'acquisition d'équipement lumière pour la transition Led de la salle de spectacles;

Considérant la nécessité de modifier la convention en supprimant l'article 5 nommé "Marché Public";

Sur proposition du Collège des Bourgmestre et Echevins,

ARRETE :

Article unique : Les termes de l'avenant à la convention liant la Ville de Bruxelles et l'asbl Train World, dans le cadre de l'octroi d'un subside extraordinaire, sont adoptés.

Annexes :

Convention - Théâtre de Poche (Consultable au Secrétariat des Assemblées)

Avenant à la convention - Théâtre de Poche (Consultable au Secrétariat des Assemblées)